

**Conseil d'administration réuni en formation plénière
Séance du 4 juin 2021**

Délibération CA-2021-41

**Approuvant le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration
du 16 avril 2021**

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en conseil d'administration du 16 octobre 2020 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du 7 septembre 2018 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil ;

Vu le projet de procès-verbal de la séance du Conseil d'administration en date du 16 avril 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), réuni le 4 juin 2021 en formation plénière, à l'unanimité des 28 membres présents ou représentés :

ARTICLE UNIQUE :

Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration en date du 16 avril 2021.

Fait à Créteil, le 04 juin 2021

Le Vice-Président du Conseil
d'administration


Amilcar BERNARDINO

Le Président de l'Université


Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

Rendue exécutoire à compter du 11 juin 2021 (date d'envoi au rectorat de Créteil)

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil.